



Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Service ECLAT

Division
Aménagement des
Territoires

Tél. : 03 20 40 43 27
Fax : 03 20 40 54 58

ae-projets.dreal-npdc@developpement-durable.gouv.fr

A

DDTM du Pas-de-Calais
Service eau et risques
100, avenue Winston Churchill
CS 10007
62022 Arras

Lille, le 21 DEC. 2015

Objet : information relative à l'absence d'observations émises dans le délai par l'Autorité
environnementale, suite à la consultation relative au projet de construction d'un chemin
piétonnier le long de la Canche à Etaples-sur-Mer

Réf : 2015_0623

Copies : SGAR, Préfecture du Pas-de-Calais, Préfecture Manche Mer-du Nord, ARS

Vous avez bien voulu me transmettre, dans le cadre de l'évaluation environnementale des
projets prévue par l'article L.122-1 du code de l'environnement, le dossier relatif au projet de
construction d'un chemin piétonnier le long de la Canche à Etaples-sur-Mer, ayant fait l'objet
d'un accusé de réception en date du 19 octobre 2015.

Aucun avis n'ayant été formellement produit dans le délai de deux mois, la présente information
relative à l'absence d'observations sera jointe au dossier d'enquête publique, ou de la procédure
équivalente de consultation du public le cas échéant, et devra être rendue publique *via* votre site
internet, en application de l'article R.122-7 du code de l'environnement. Cette information
figurera également sur le site internet de la DREAL du Nord – Pas-de-Calais.

Le directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
adjoint

Yann GOURIO

Yann GOURIO